**COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL** **MUNICIPAL**

**DU 16 AVRIL 2014**

*Affiché en exécution de l’article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Locales*

**L’an deux mil quatorze, le 16 AVRIL à 20 heures,**

le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par le maire conformément à l’article L.2121-10 du Code général des collectivités territoriales le 9 avril 2014, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christophe BRETTON, Maire.

**PRESENTS:** 23.

**ABSENTS EXCUSES** : /.

**ABSENTS :** /.

🗶🗶🗶🗶🗶🗶

Au cours de cette séance, le conseil municipal a

1. Approuvé le nouveau tableau du conseil municipal suite à la démission d’un élu;
2. Adopté une motion de soutien en faveur du maintien des communes de Champdieu et d’Essertines en Chatelneuf dans le canton de Montbrison ;
3. Créé des organes infra communaux et a désigné leurs membres ;
4. Procédé à des désignations de délégués dans diverses entités
5. Délégué certains pouvoirs au Maire (art L2122/22 du CGCT) ;
6. Fixé le montant des indemnités du Maire et des Adjoints ;
7. Déterminé les taux d’imposition 2014 (fiscalité directe) ;
8. Approuvé des tarifs d’adhésion dégressifs à la médiathèque suite adhésion réseau MTR
9. Approuvé un avenant à la convention d’utilisation de la salle polyvalente par l’Association « Krap’ Système » (modification des horaires)

**Le Maire**

Christophe BRETTON